

B E R I C H T

DER SCHWEIZERISCHEN DELEGATION AN DER

XXXVI. GENERALKONFERENZ

DER INTERNATIONALEN ATOM-ENERGIE-AGENTUR (IAEA)

in Wien, vom 21. bis 25. September 1992



VE/HH/MU

Vienne, le 6 octobre 1992

Rapport de la délégation suisse

36e session de la Conférence générale de l'AIEA

Partie générale

Non seulement le conflit Est-Ouest appartient à un passé aujourd'hui révolu et ne marque plus les débats de l'AIEA de son empreinte mais les relations entre le groupe occidental et les groupes africain et arabe se sont à ce point réchauffées que les sujets "capacités nucléaires" d'Israël et de l'Afrique du Sud n'ont pas été débattus (pour la première fois), et disparaîtront même de l'agenda de la prochaine conférence générale.

Les négociations en cours sur la paix au Moyen-Orient et l'adhésion de l'Afrique du Sud au TNP expliquent ce tournant positif (voir chiffres 3 et 5 de la partie spéciale).

Les conflits d'intérêts n'ont pas disparu pour autant: ils se reportent sur les priorités à donner aux trois piliers de l'Agence: il s'agit bien sûr de l'équilibre que réclament les 77 entre les activités de garanties (65 Mio \$ en 1993) et d'assistance technique (55.5 Mio \$ en 1993). Il s'agit également pour certains pays membres de ne pas privilégier indûment les garanties (+ 2,7 Mio \$ en 1993) au détriment de la sécurité (- 1.2 Mio \$ en 1993).

Deux grand thèmes d'actualité se dégagent des discussions: d'une part le renforcement des garanties après la violation du TNP par l'Irak et son corollaire la rationalisation du système des garanties avec son mode de financement inadéquat (voir chiffre 2 de la partie spéciale). D'autre part, la sûreté nucléaire en Europe orientale/Europe de l'Est et CEI).

- 2 -

L'exclusion de la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) des travaux de la Conférence générale et du Conseil des gouverneurs ainsi qu'une résolution condamnant l'Irak pour le non-respect de ses obligations de non-prolifération et requérant la mise en oeuvre d'un plan de contrôle à long terme ont constitué les deux seules décisions "politiques" de cette Conférence (voir chiffres 3 et 5 de la partie spéciale).

Cette session a également permis à la délégation suisse de présenter en marge de la Conférence le candidat suisse à la succession du Directeur général adjoint pour les garanties, M. Jennekens. Il s'agit de M. Bruno Pellaud, vice-président d'Electrowatt. Les échos rencontrés au sein du Secrétariat (assistants spéciaux de Hans Blix, hauts fonctionnaires de l'Agence) ainsi qu'auprès des principales délégations des 77 (Chine, Inde, Pakistan, Nigeria, Algérie, Egypte, Argentine) tout comme des représentants occidentaux (USA, Japon, Australie, Belgique) peuvent être évalués très positivement. Le DG prendra sa décision au début de l'année 1993. (M. Pellaud doit faire face à un concurrent allemand, semble-t-il en perte de vitesse. Il est possible mais non certain qu'un candidat finlandais se manifeste. Les autres candidats canadien, grec et vénézuélien ne font pas le poids).

Hans Blix sera candidat à la réélection - ce sera son quatrième mandat de 4 ans - au poste de Directeur général en 1993 et vraisemblablement le seul à postuler.

Partie spéciale

1. Les garanties

L'objectif des efforts déployés pour renforcer le système des garanties est d'accroître la capacité de l'Agence de détecter les éventuelles activités nucléaires non déclarées et qui auraient dû l'être. Diverses mesures ont été discutées et acceptées, comme l'on sait: inspections spéciales, communication et utilisation de renseignements descriptifs sur les installations nouvelles, propositions sur la déclaration volontaire des exportations, des importations et des stocks de matières nucléaires à des fins pacifiques, ainsi que des exportations et des importations de certains équipements et matières non nucléaires à des fins pacifiques.

Ce programme ambitieux a pu être accompli entre décembre 1991 et juin 1992, c'est-à-dire au pas de charge et au son du clairon américain. Le géant US soutenu par le Royaume Uni, la France et l'Allemagne a vite étouffé les voix de ceux qui, parmi les 77, criaient "attention au gendarme nucléaire".

Logiquement, ces mêmes pays sont ceux qui ont prôné avec succès le renforcement du budget des garanties pour 1993 (hausse de 2,7 millions de dollars) afin de faire face aux nouvelles tâches statutaires.

Paradoxalement, ce sont eux qui cherchent à geler tout progrès dans le domaine de la rationalisation des garanties (même système de vérification depuis 20 ans basé sur la compatibilité des matières nucléaires avec un budget couvert à 99 % par les seuls pays riches et dont 66% des dépenses servent à contrôler... l'Allemagne, le Japon et le Canada). D'autres méthodes de contrôle, l'utilisation de nouvelles techniques et l'emploi efficace des ressources humaines disponibles devraient figurer parmi les sujets discutés. Le Directeur général, soutenu en cela par les puissances nucléaires occidentales, se bat avec la plus grande énergie pour empêcher toute immixtion directe des Etats membres dans

ce type de travaux de révision. Il a décidé de demander au Groupe privé consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI) de donner des avis excluant ainsi toute participation active des pays membres. Tout au plus a-t-il consenti à élargir la composition du SAGSI à quelques experts supplémentaires. Cette attitude est à l'origine d'une déclaration suisse délibérément provocatrice qui a fait grand bruit et qui bénéficiait des sympathies de la Belgique, du Canada ainsi que de tous les ténors des 77 (cf annexe 3).

Certes les puissances nucléaires occidentales poursuivent-elles un but prioritaire: la révision et l'extension indéfinie du TNP en 1995. D'ici-là rien ne doit changer dans le système des garanties de l'AIEA de peur de ne plus pouvoir contrôler la situation, une fois ouverte la boîte de Pandore.

Dans l'attente, l'ancien système de financement des garanties, inadéquat par son volume global et la répartition des charges, a été prorogé jusqu'à fin 1995 justement.

Pour conclure ce chapitre, je dirais que la crédibilité du système de garanties de l'Agence est vitale pour l'avenir de l'industrie nucléaire et doit être maintenue.

Des efforts supplémentaires s'imposent cependant pour rationaliser le système et l'assouplir. Il sera peut-être possible de faire d'autres économies qui éviteront d'accroître le budget des garanties. Avant tout, il est souhaitable et possible de rationaliser dans un avenir proche le système des garanties dans la zone d'EURATOM. De fait, des résultats tangibles ont déjà été obtenus au cours de l'année. Dans ce contexte, l'accord conclu entre EURATOM et l'Agence, qui fait l'objet du document INFCIRC/193, souligne la nécessité d'éviter tout double emploi des activités de garanties et stipule que l'Agence doit tenir compte de l'efficacité du système de garanties d'EURATOM. En dépit de cet accord, il existe un grand nombre de doubles emplois et de chevauchements, et la coopération entre les

deux corps d'inspecteurs au niveau des décideurs est excessivement lente et inefficace.

L'accord conclu par l'Agence et EURATOM en avril 1992 à propos d'une nouvelle formule de partenariat a donc constitué un pas en avant extrêmement important. Toutefois, on n'a encore noté aucun progrès dans la mise en oeuvre de cet accord, et il sera donc très difficile d'introduire en 1993 une nouvelle méthode de contrôle dans la zone d'EURATOM. Une attitude plus pragmatique et plus positive de la part de toutes les parties intéressées permettrait d'obtenir sans doute des résultats concrets probants.

2. Jugoslawien

Nachdem im Verlaufe der Konferenzwoche eine entsprechende Entscheidung in der UNGV gefällt worden war, musste sich auch die IAEA mit der Frage der Suspendierung der Mitgliedschaftsrechte Jugoslawiens (Serbien und Montenegro) befassen. Auf Empfehlung einer kurzfristig anberaumten ausserordentlichen Sitzung des Rates beschloss die Generalkonferenz am 24. September mit 69 gegen 3 Stimmen (Jugoslawien, Sambia, Simbabwe) und bei 12 Enthaltungen, Serbien und Montenegro die Rechtsnachfolge des früheren Jugoslawiens in der IAEA abzusprechen (siehe Resolution im Anhang 5). Serbien und Montenegro darf sich bis zur Akzeptierung eines neuen Aufnahmegesuchs durch eine Generalkonferenz, also frühestens in einem Jahr, nicht mehr an den Arbeiten des Rates oder der Generalkonferenz betätigen. Ein eigentlicher Ausschluss oder eine Suspension der Mitgliedschaft mit unerwünschten Nebenwirkungen für die nukleare Ueberwachung ist dies jedoch nicht.

3. Südafrika

Die vollwertige Eingliederung Südafrikas schreitet mit dem Einverständnis der Afrikaner weiter voran. Das nicht überhastete Vorgehen ist ein Eingeständnis an die Afrikaner, welche ihrerseits die Bereitwilligkeit Südafrikas für sehr weitreichende Anfangskontrollen der Agentur im Rahmen des Beitritts zum Atomsperrvertrag vom Vorjahr honorieren. Im Konsensverfahren ist eine Resolution gutgeheissen worden, welche u.a. bewirkt, dass der entsprechende Tagesordnungspunkt nächstes Jahr nicht mehr "Südafrikas nukleares Potential" lautet, sondern "Denuklearisierung Afrikas" (siehe Anhang 6).

4. Irak

Trotz des Einwands des Vertreters des irakischen Regimes, sein Land habe bereits alle Verpflichtungen im Rahmen verschiedener Resolutionen des UNSC erfüllt, verurteilte die Generalkonferenz einmal mehr Irak wegen der Nichterfüllung seiner Verpflichtungen aus dem NPT einschliesslich seines Safeguards-Abkommens und verlangte die sofortige Erfüllung seiner Pflichten (Resolution im Anhang 7a). Ebenfalls nur mit der Gegenstimme Iraks und einem Dutzend Enthaltungen wurde ein von Frankreich vorgeschlagener Zusatz angenommen, welcher den Generaldirektor auffordert, sobald als möglich Massnahmen zur Inkraftsetzung eines langfristigen Ueberwachungsplans gemäss UNSC-Resolution 715 zu ergreifen (siehe Anhang 7b).

5. Israel / Naher Osten

Israels nukleare Kapazität und Bedrohung steht seit Jahren auf der Tagesordnung der IAEA. Der Versuch, das Thema durch ein konstruktiveres Traktandum vollends zu ersetzen, ist diesmal gelungen, indem der Tagesordnungspunkt "Israels Nuklearpotential und Bedrohung" diesmal kurzfristig gestrichen und somit auch keine Resolution vorgelegt worden ist. Zudem wird das Thema nächstes Jahr nicht mehr in die Tagesordnung aufgenommen. Die Resolution "Anwendung der IAEA Safeguards im Nahen Osten" wurde im Konsensverfahren genehmigt (siehe Anhang 8). Sie fordert alle Staaten der Region auf, zu einer nuklearwaffenfreien Zone beizutragen. Eine Mehrheit von hauptsächlich westlichen Staaten konnte mit einem akzeptierten Ordnungsantrag verhindern, dass über einen zusätzlichen Paragraphen abgestimmt wurde, welcher den Beitritt aller Staaten der Region zum Nichtweiterverbreitungsabkommen verlangt hätte. Der entsprechende Ordnungsantrag Grossbritanniens vereinigte 46 Stimmen auf sich (bei 28 Gegenstimmen und 12 Enthaltungen). Der erwähnte Paragraph stellte den schliesslich vergeblichen Versuch einiger arabischer Staaten dar, die IAEA sich zwischen der Skylla der Globalität des NPT und der Charybdis der Nichtberücksichtigung der besonderen Situation Israels durchzunavigieren zu zwingen.

6. Comptes de l'Agence pour 1991

Les comptes de l'Agence ont été acceptés sans contestation quant aux montants, mais avec des réserves quant à leur clarté.

En effet, le Vérificateur, dans son rapport, avait fait une remarque sévère relative à la difficulté de comparer le budget et les résultats effectifs.

Une résolution appuyant l'opinion du Vérificateur fut adoptée.

7. Révision des normes fondamentales de radioprotection

La révision des normes fondamentales de radioprotection se poursuit. Certains Etats ont du mal à appliquer ces nouvelles normes.

Dans sa déclaration à la Conférence générale, la Suisse saluait leur prochaine publication, prévue en 1993, dans la Collection Sécurité. Il faudra donc s'armer de plus de patience. Les remarques suivantes notamment furent faites:

- L'introduction dans le document de notions relatives à la sécurité nucléaire est trop ambitieuse.
- Il faut traiter séparément les problèmes posés par les différentes sources radiologiques et renvoyer les éléments techniques dans les annexes.

Dans sa réponse le Secrétariat attire l'attention sur la grande difficulté de trouver un consensus. De plus, le problème se complique car les Communautés européennes sont occupées à réviser leur position. Plus les discussions s'allongent, plus l'harmonisation est en danger.

8. Rapport sur l'élaboration des éléments possibles d'une convention sur la sûreté nucléaire

Les travaux sont maintenant bien engagés. Certains Etats ont demandé d'étendre le domaine de réflexion aux installations de retraitement, de fabrication de combustible et de stockage.

Mais les principaux acteurs (US, Japon, France, UK) demandent que la future convention:

- aide les pays à mieux s'acquitter de leur responsabilité première: la sûreté nucléaire;
- soit générale pour pouvoir tenir compte des particularités de certains pays et être ratifiée par le plus grand nombre;
- se limite, tout au moins dans une première phase, aux réacteurs, et que les installations militaires en soient exclues;
- soit un élément d'acceptation de l'énergie nucléaire par le public;
- contienne des éléments techniques dans des annexes;
- prévoie un mécanisme d'examen (Peer review).

Du côté suisse, l'on estime qu'il s'agit de traiter dans un premier temps les réacteurs et les déchets. Les extensions pourront être envisagées plus tard. La convention doit atteindre un large consensus et prévoir des annexes techniques. Prévoir un système de réexamen (Peer review).

La Suisse considère cette future convention comme un instrument international contraignant en matière de sûreté reflétant ce qui est accepté en la matière par les pays avancés. Elle doit donc en contenir l'essentiel.

9. Responsabilité pour les dommages nucléaires

Une résolution, exprimant satisfaction pour la mise en vigueur du Protocole commun, a été acceptée. De plus elle souhaite que le Comité permanent sur la responsabilité achève rapidement ses travaux afin de pouvoir convoquer une conférence de réexamen de la Convention de Vienne.

Les autorités suisses sont d'avis qu'il est temps d'entreprendre les travaux de révision approfondis de la Convention de Vienne.

10. Renforcement des principales activités de l'Agence

Le constant débat entre les tenants d'un renforcement des activités au titre des garanties et de la sûreté d'une part et ceux de l'assistance technique d'autre part est reflété dans le plan à moyen terme. Tout le monde acceptant l'équilibre présenté, personne ne désirant reprendre les débats de ce printemps, le document fut donc accepté sans difficulté.

Une résolution invitant le secrétariat à faciliter le recours pratique à l'irradiation des aliments a été prise à la demande des pays en développement.

11. Programme et budget de l'Agence

Le Conseil des gouverneurs avait adopté en juin les documents soumis. Ceux-ci proposent une croissance réelle du budget de 0.85% compte tenu des intérêts de chacun pour

l'assistance technique ou les garanties. Personne ne désirait remettre l'ouvrage sur le métier, mais plusieurs pays de l'Ouest demandèrent un retour strict à la croissance zéro tout en soulignant qu'il y avait encore des économies possibles.

La délégation suisse qui partage ce point de vue a accepté cette fois-ci une hausse du budget essentiellement motivée par l'accroissement des tâches statutaires de l'AIEA tout en restant attachée au concept de croissance zéro, convaincue que des économies sont encore possibles.

12. Neue Mitglieder:

Nach der Aufnahme der drei Staaten Kroatien, Slowenien und Usbekistan erhöhte sich die Zahl der IAEA Mitglieder auf 118. An der diesjährigen Generalkonferenz haben 100 Staaten teilgenommen.

Zusammensetzung des neuen Gouverneursrates: Die 11 neugewählten Mitglieder sind: Argentinien, Chile, Finnland, Libyen, Malaysia, Nigeria, Paraguay, Saudiarabien, Schweden, Syrien, Ungarn.

Die übrigen 24 Mitglieder sind: Aegypten, Algerien, Australien, Brasilien, Bulgarien, China, Deutschland, Ecuador, Frankreich, Griechenland, Indien, Japan, Kanada, Korea, Mexiko, Norwegen, Pakistan, Rumänien, Russland, Spanien, Grossbritannien, USA, Vietnam, Zaire.

Annexe 1



INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
 GENERAL CONFERENCE — Thirty-sixth Regular Session

Delegation:

- | | i. (Name) | iii. (Position in Delegation) |
|----|---|------------------------------------|
| | ii. (Title) | iv. (Accompanied by spouse or not) |
| 1. | i. Monsieur Eduard KIENER | |
| | ii. Directeur de l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne | |
| | iii. Chef de la délégation | |
| | iv. oui | |
| 2. | i. Monsieur l'Ambassadeur Jean-Pierre VETTOVAGLIA | |
| | ii. Représentant permanent de la Suisse à Vienne | |
| | iii. Suppléant du Chef de la délégation | |
| | iv. oui | |
| 3. | i. Monsieur Pierre MULTONE | |
| | ii. Adjoint scientifique à l'Office fédéral de l'énergie | |
| | iii. Délégué 3003 Berne | |
| | iv. non | |
| 4. | i. Monsieur Andreas FRIEDRICH | |
| | ii. Adjoint scientifique à la Division politique III | |
| | iii. Département fédéral des affaires étrangères, 3003 Berne | |
| | iv. Délégué | |
| | iv. non | |
| 5. | i. Monsieur Hans-Rudolf HODEL | |
| | ii. Conseiller d'Ambassade, Suppléant du Représentant permanent | |
| | iii. de la Suisse à Vienne | |
| | iv. Délégué | |
| | iv. oui | |

Annexe 2DECLARATION SUISSE
A LA 36e CONFERENCE GENERALE DE L'AIEA

Monsieur le Président,

La délégation suisse et celle de la Principauté du Liechtenstein s'associent pour vous présenter leurs chaleureuses félicitations pour votre élection en tant que Président de cette 36ème session de la Conférence générale. Nos remerciements s'adressent également au Directeur général et à son Secrétariat pour leur inlassable dévouement et la façon remarquable dont ils accomplissent leurs tâches dans des conditions parfois très difficiles.

Monsieur le Président, la délégation suisse salue l'adhésion au Traité de Non-Prolifération de la Chine et de la France, toutes deux dotées de l'arme nucléaire, et de l'Afrique du Sud. Ces démarches constituent à n'en pas douter un pas significatif vers l'universalité du Traité de Non-Prolifération. Ma délégation appelle toutes les nations non encore membres à y adhérer sans tarder. Elle salue également la signature d'un accord de garanties entre la République populaire et démocratique de Corée et l'Agence. Elle souhaite la bienvenue à la Croatie, à la Slovénie et à l'Ouzbékistan et se réjouit des accords intervenus entre, d'une part l'Argentine et le Brésil et, d'autre part l'AIEA.

Je relève aussi avec plaisir le démantèlement récent et en cours d'une partie des arsenaux nucléaires américains et russes ainsi que l'arrêt momentané de certains essais nucléaires. Nous considérons que ces faits sont également des pas importants pour la crédibilité du régime de non-prolifération.

Malheureusement il n'y a pas que de bonnes nouvelles. La non-prolifération a pris une nouvelle dimension avec le problème posé par le démantèlement de milliers de têtes nucléaires dans l'ex-Union soviétique ainsi que par le contrôle du stockage ou de la réutilisation des matériaux fossiles ainsi récupérés. Notre opinion publique a été alertée ces derniers mois par plusieurs affaires de trafic de matières radioactives avec les pays de l'Est. Nous souhaitons que ces trafics cessent le plus vite possible.

Au Moyen-Orient, malgré les activités déployées par la Commission spéciale des Nations Unies en Irak, tout danger n'est pas écarté. A notre avis, ces contrôles sévères ne peuvent pas être poursuivis à long terme de façon satisfaisante, en l'absence d'une politique d'ensemble dans cette région. IL est illusoire d'espérer que la multiplication des contrôles puisse apporter une solution aux problèmes politiques.

Dans le domaine du contrôle des exportations nucléaires, des progrès substantiels ont été réalisés ce printemps. Le "Groupe des fournisseurs nucléaires" a en effet adopté un nouveau régime de contrôle des biens nucléaires pouvant servir à la fois à des fins civiles et militaires. En même temps, les membres de ce groupe ont adopté une politique de "garanties exhaustives" comme condition de futures fournitures nucléaires. Ma délégation encourage tous les pays exportateurs de biens nucléaires à adhérer aux anciennes et aux nouvelles directives sur les transferts nucléaires, publiées par l'Agence récemment dans les deux parties du document INFCIRC/254/Rev. 1.

L'an passé la délégation suisse a plaidé pour une amélioration de l'efficacité du système de garanties. Je constate avec plaisir que le Secrétariat et le Conseil des Gouverneurs se sont mis rapidement au travail. Je salue les modifications proposées relatives à la procédure d'annonce et de description des installations. Par

contre, l'extension des procédures de contrôle, relatives aux matières nucléaires et aux échanges d'équipements, élargit le système de contrôle sans nécessairement accroître son efficacité. En effet ces mesures concernent avant tout les pays parties au TNP et pour l'essentiel ne serviront qu'à confirmer des transactions connues ou conformes aux règles édictées et non à dévoiler d'éventuels transferts frauduleux.

Nous devons absolument rendre le système de garanties plus efficace à des coûts moindres ou identiques. La réflexion doit être, à notre avis, menée par l'Agence en collaboration avec les pays possédant une expérience vécue de ces contrôles. L'invitation faite au SAGSI de fournir des suggestions va dans la bonne direction; mais nous pensons que les pays intéressés à faire progresser rapidement la réflexion devraient avoir la possibilité d'y être associés de façon plus étroite. Nous soutenons dans ce contexte la proposition japonaise SAGSI "Plus" en faveur d'un renforcement du SAGSI par un certain nombre d'experts gouvernementaux additionnels.

Il s'agira de définir des priorités quant aux contrôles à effectuer en fonction de l'inventaire qualitatif des diverses caractéristiques des matières nucléaires, et des moyens technologiques.

Parallèlement une analyse des contrôles de routine permettrait de les classer en fonction de leur efficacité quant à la mise en évidence d'un éventuel détournement.

Enfin compte tenu des priorités ainsi élaborées, il serait possible de définir un système adéquat de contrôles de routine assorti d'un choix judicieux d'inspections spéciales. Ceci donnerait à notre avis un système de contrôle souple, fiable et performant.

Par ailleurs, nous insistons pour que les charges induites par les activités dans le domaine des garanties soient en rapport avec les profits attendus au sens de la non-prolifération et nous rappelons qu'à notre avis cette condition ne serait pas remplie si des inspections généralisées étaient envisagées dans les Etats dotés d'armes nucléaires.

Quelques mots sur la sûreté nucléaire. La 35ième Conférence générale a demandé au secrétariat de réunir les éléments qui pourraient entrer dans une future Convention internationale sur la sûreté nucléaire. Depuis lors, la justesse et la nécessité de cette demande sont apparues clairement tant pour l'industrie nucléaire que pour les politiciens. Nous saluons les travaux déjà entrepris dans ce contexte tout en rappelant qu'il est essentiel de bien préciser quelles seront, dans l'ensemble des normes qui seront proposées, celles qui devront être absolument satisfaites. Nous relevons avec plaisir que l'adoption généralisée des nouvelles normes fondamentales de radioprotection est en bonne voie et que dès l'an prochain elles seront publiées dans la Collection Sécurité.

Mon pays soutient l'Agence dans son rôle de coordinateur pour l'amélioration de la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale. Il l'a soutenue, financièrement et techniquement, dans ses travaux relatifs à la sûreté des réacteurs VVER 440/230. Monsieur le Président j'ai le plaisir de porter à votre connaissance notre récente décision de verser un montant de Frs. 200'000.-- comme contribution à l'étude que va mener l'Agence sur la sûreté des RBMK.

Quelques mots sur la situation en Suisse. Le fonctionnement de nos centrales nucléaires nous donne, une fois de plus, entière satisfaction tant du point de vue de la sûreté que de la production d'énergie. Elles assurent 40% de la

production d'électricité, c'est dire leur importance. Malgré le moratoire de dix ans sur de nouvelles implantations nucléaires, elles sont la cible de fortes oppositions. Toute autorisation, concernant soit le fonctionnement d'une centrale existante, soit un stockage provisoire ou la recherche d'un lieu de stockage définitif fait l'objet d'une vive contestation. A l'occasion d'une votation consultative, le peuple bernois s'est opposé au principe d'une autorisation de fonctionnement de durée illimitée et à une hausse de la puissance de 10% pour la centrale de Mühleberg. Il faut savoir que cette centrale fournit en hiver 40% des besoins du canton de Berne et que ceux-ci augmentent.

L'attitude du grand public à l'égard de l'énergie nucléaire reste toujours irrationnelle; on refuse les moyens de production, mais on veut les produits. Afin de sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouve notre pays, des groupes de discussion, visant à réduire les conflits existants, ont été mis sur pied. Des représentants des exploitants, des organisations écologistes, des scientifiques et des autorités ont, dans un premier temps, abordé le thème du retraitement et du stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs. D'autres discussions ont lieu avec les représentants des cantons concernés par un éventuel site de stockage. Nous espérons que ces démarches permettront de faire au moins progresser le dossier de l'entreposage des déchets faiblement et moyennement radioactifs.

En conclusion et pour revenir à l'Agence, je constate que la situation financière ne s'améliore pas. Chaque année les Etats redisent dans cette enceinte l'importance qu'il y a à verser en temps utile les contributions annuelles, et chaque année nous assistons à des retards ou des omissions dans les versements. Permettez-moi de dire que je trouve cette situation illogique. D'un côté nous cherchons tous à

- 6 -

instaurer le meilleur climat de confiance possible entre nos nations dans le domaine de l'énergie nucléaire sachant qu'à défaut la situation serait catastrophique pour l'ensemble de notre communauté. Notre présence ici en témoigne. D'un autre côté le premier geste concret demandé, peu importe le niveau du montant, semble provoquer chez beaucoup d'entre nous lors de la signature du chèque, des crampes dissuasives. Monsieur le Président, l'article 2 des statuts de notre Communauté précise son engagement moral. Ne pas payer à temps et intégralement son dû revient à ne pas donner à l'Agence les moyens de remplir le but premier de sa mission. J'invite tous les participants à y réfléchir.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration de la délégation suisse
Point 13: Renforcement des garanties

La délégation suisse voudrait tout d'abord remercier la délégation belge, son Ambassadeur et ses collaborateurs pour avoir pris l'initiative d'inclure dans cette résolution un paragraphe sur l'amélioration du rendement du système des garanties. Cela nous paraît essentiel à l'équilibre entre le renforcement du système et sa rationalisation. Que la Belgique trouve donc ici l'expression de notre reconnaissance.

Cette résolution et plus particulièrement ses alinéas 4 et 5 incolores et inodores à force d'être anodins, que l'on dit être de procédure, ne soulèvent effectivement aucun problème que ce soit puisque précisément ils sont censés ne rien vouloir dire.

En juin 1992, le Conseil adoptait par consensus les recommandations du Groupe de travail officieux sur le financement des garanties et particulièrement la lettre (e) de l'alinéa 3. Cette lettre (e) se lisait comme suit: "Le Groupe recommande au Conseil que la question de l'efficacité et du rendement des garanties soit examinée dans un cadre approprié, déterminé par le Conseil et par la Conférence générale".

Le Conseil a adopté cette recommandation unanime du Groupe.

- A-t-il déterminé le cadre approprié? La réponse à cette question est non.
- La présente Conférence générale l'a-t-elle fait? La réponse à cette question est non.
- La présente résolution traite-t-elle de ce problème? La réponse à cette question est non.
- Les Etats membres ont-ils, par consensus, exprimé leurs désirs à ce sujet? La réponse à cette question est non.
- La réunion de réflexion organisée du 24 au 26 juin était-elle ouverte à tous les Etats? La réponse à cette question est non.

Il est dit dans le document GC 36/1017: " le DG a décidé comme cela avait été suggéré lors de la discussion du Conseil sur le document GOV/INF/654, d'élargir la composition du SAGSI aux fins de l'examen de ces sujets.

- Les Etats membres ont-ils été informés de cet élargissement avant d'être mis devant le fait accompli du document 1017? La réponse à cette question est non.
- Le DG ou le secrétariat nous ont-ils informé sur l'identité et le nombre des experts additionnels choisis? La réponse à cette question est non.
- Y-avait-il un consensus au sein du Conseil sur cet élargissement? Encore une fois la réponse est non.
- Connaît-on les priorités que le DG a données au SAGSI, sait-on sur quelles questions le SAGSI doit donner d'urgence des avis? La réponse est toujours et encore la même: c'est non.
- Y-a-t-il dans ces circonstances une vraie politique d'information à l'Agence en matière de rationalisation des garanties? Non.
- Y-a-t-il suffisamment de transparence à l'Agence en matière de rationalisation des garanties? Non.
- Ai-je une chance d'être entendu? Non.
- L'énergie, l'élan novateur, le zèle des pays membres, du DG et de son secrétariat dans le domaine du renforcement des garanties a-t-il son pendant dans le domaine de la rationalisation? Non.
- Peut-on nier qu'un système satisfaisant de financement des garanties passera nécessairement par une rationalisation du système? Non.

Or qui prendra en charge nos problèmes d'Etats souverains dans la discussion des alternatives qu'offre la CIRC. D'INF. 153? (que les Etats ont pourtant négociée en des temps meilleurs il est vrai) un petit groupe de conseillers privés, que l'on sait conservateurs, relevant du seul DG et siégeant 2 fois par année en séance plénière et, semble-t-il, renforcé par l'adjonction de quelques "experts".

- A ce sujet, précisément, sait-on si le rythme de travail qu'a adopté SAGSI dans le passé va être accéléré à l'avenir? Non.
- Serons-nous appelés à prendre des décisions? Non, les auteurs de la résolution ne le prévoient pas car leur paragraphe 5 ne consiste qu'en une information sur des mesures prises et des résultats obtenus en dehors d'une influence significative des Etats membres. Ceci est important. En effet l'aval des Etats n'est pas requis pour la mise en oeuvre des accords entre l'AIEA et l'Euratom. Il n'est pas requis non plus pour le remplacement des caméras de surveillance video par d'autres modèles à cycle plus long permettant d'éviter quelques inspections intérimaires. L'impact de cette dernière mesure est négligeable financièrement.

Mais autrement, pour des réinterprétations de l'art. 81 par exemple de la CIRC D'INF. 153, l'on aurait souhaité que des décisions puissent être prises.

Les auteurs de la résolution veulent-ils des progrès rapides? Je n'en sais rien. Ils ont soigneusement évité de nous parler de la substance et de leurs visions puisqu'ils ont choisi de se retrancher derrière la procédure si chère aux diplomates. Ont-ils une vision comme l'Autriche? Comment le savoir; aucune discussion ouverte n'a eu lieu à ce sujet.

- Nous dit-on quand le DG fera son rapport périodique? Non.
- Dans ces conditions, les paragraphes opérationnels 4 et 5 nous conviennent-ils? Vous l'avez deviné, la réponse est non.
- Ne décèle-t-on pas en ces matières comme un excès de technocratie et un déficit démocratique?

Nous exigeons d'être mieux informés des intentions du DG et de son secrétariat à cet égard. Nous exigeons davantage de coopération réciproque et de transparence. Nous voulons savoir dans quelle direction va porter l'effort du GCPAG (SAGSI en français de France).

En résumé, la délégation suisse craint que la réforme nécessaire du système des garanties, dans le cadre donné par la CIRC. D'INF. 153, ne soit pas poursuivie avec suffisamment de vigueur et d'imagination.

Prendrait-on quelque part dans cette résolution ou à l'Agence les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages? Oui, Monsieur le Président, et ce sera là ma conclusion.

Annexe 4

Commentaires sur les déclarations à la 36e Conférence générale

Dans leurs déclarations à la 36ième Conférence générale les principaux pays actifs dans le domaine de l'énergie nucléaire ont rappelé le rôle unique joué par l'Agence en matière de sûreté. A ce propos ils saluèrent l'analyse du niveau de sûreté des réacteurs soviétiques de type VVER 440 et sa suite qui concernera les réacteurs de type RBMK. De ces derniers M. Blix a clairement dit que l'on ne sait pas combien de temps ils resteront en service. Les travaux visant à réunir les éléments permettant d'élaborer une convention sur la sûreté nucléaire ont été également salués par tous. Certains attirèrent l'attention de l'Agence sur les limites de son engagement dans le domaine de la sûreté, en remarquant qu'elle ne peut jouer le rôle de consultant technique sans risquer de perdre son impartialité, par exemple à l'occasion de missions OSART.

Dans le domaine des garanties les principales délégations ont relevé positivement les modifications apportées à la procédure d'annonce de description des installations. Si les efforts entrepris par le secrétariat concernant l'extension des procédures de contrôle des matières nucléaires et des équipements échangés ont été remarqués, des réserves ont été émises quant à leur efficacité au sens des garanties. Egalement dans ce domaine, les pays de la Communauté européenne prévoient que l'accord entre EURATOM et l'AIEA réduira les dépenses de l'Agence et contribuera à améliorer l'efficacité des garanties en raison des contacts entre les inspecteurs des deux organismes. L'amélioration du système de garanties est un soucis partagé par plusieurs pays. Pour ce faire certains demandent de prendre en compte des éléments qualitatifs tels que le degré de transparence des activités nucléaires d'un pays soumis au contrôle des garanties ou, l'efficacité et la compétence du système national de contrôle des garanties ou encore, le taux de développement de l'énergie nucléaire dans les pays.

Alors que la plupart des délégations affichent le désir de rendre le système plus efficace et moins cher, les USA proposent d'augmenter les contributions au système, tel qu'il est appliqué actuellement. La crispation montrée par sa délégation, lorsqu'il est question d'application complète, ou simplement de "relecture" du texte fondamental publié dans l'INFCIRC 153, ne peut s'expliquer que par la proximité de la conférence de 1995 sur le Traité de Non Prolifération. Les USA souhaitent qu'il soit prolongé indéfiniment et sans conditions.

Cette année les déclarations ne font pas ou peu allusion au budget et au programme, tout le monde s'étant mis d'accord à la réunion du Conseil des gouverneurs de juin. M. Blix remarque quand même que la hausse de 0.8% du budget restera très théorique si les pays continuent à verser leur dû aussi mal.



Anhang 5



International Atomic Energy Agency

GENERAL CONFERENCE

GC(XXXVI)/1035
23 September 1992GENERAL Distr.
Original: ENGLISH

Thirty-sixth regular session

PARTICIPATION OF THE FEDERAL REPUBLIC OF YUGOSLAVIA
(SERBIA AND MONTENEGRO)

Draft resolution recommended by the Board of Governors

The General Conference,

Recalling resolution A/47/1 of the United Nations General Assembly upon the recommendation of the Security Council of 19 September 1992 (S/RES/777) that the Federal Republic of Yugoslavia (Serbia and Montenegro) should apply for membership in the United Nations and that it shall not participate in the work of the General Assembly,

Considers that the Federal Republic of Yugoslavia (Serbia and Montenegro) cannot continue automatically the membership of the former Socialist Federal Republic of Yugoslavia in the IAEA; and decides that the Federal Republic of Yugoslavia (Serbia and Montenegro) should apply for membership in the Agency and that it shall not take any further part in the work of the Board and the General Conference.



Anhang 6

International Atomic Energy Agency

GENERAL CONFERENCE

GC(XXXVI)/1029
23 September 1992GENERAL Distr.
Original: ENGLISHThirty-sixth regular session
Agenda item 23
(GC(XXXVI)/1027)

SOUTH AFRICA'S NUCLEAR CAPABILITIES

Draft resolution submitted by Nigeria on behalf of the Group of 77

The General Conference,

(a) Recalling its resolutions GC(XXVII)/RES/408, GC(XXVII)/RES/423, GC(XXIX)/RES/442, GC(XXX)/RES/468, GC(XXXI)/RES/485, GC(XXXII)/RES/503, GC(XXXIII)/RES/524, GC(XXXIV)/RES/545 and GC(XXXV)/RES/567 on South Africa's nuclear capabilities,

(b) Recalling also that South Africa acceded to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons on 10 July 1991 and that its safeguards agreement with the Agency in connection with the Treaty entered into force on 16 September 1991, and

(c) Stressing once more that full disclosure^s on South Africa's nuclear installations and materials is essential to the peace and security of the region and to the success of efforts exerted towards the establishment of a nuclear-weapon-free zone (NWFZ), which is the basis of the Declaration on the Denuclearization of Africa adopted by the Conference of Heads of State and Government of the Organization of African Unity at its first ordinary session, held at Cairo from 17 to 21 July 1964, and of resolution A/RES/46/34^B of 9 December 1991 of the General Assembly of the United Nations,

1. Takes note of the report of the Director General on the implementation of the safeguards agreement between the South African Government and the Agency, including the verification of the completeness of the inventory of South Africa's nuclear installations and material, pursuant to General Conference resolution GC(XXXV)/RES/567;
2. Requests South Africa to continue to co-operate with the Agency in the implementation of the safeguards agreement;
3. Requests the Director General to assist the African States in their efforts towards the establishment of a NWFZ in Africa; and
4. Further requests the Director General to report on the progress made in implementing this resolution to the Board of Governors and to the General Conference at its thirty-seventh regular session under an agenda item entitled "The denuclearization of Africa".



Anhang 7 Q

GC(XXXVI)/1043
24 September 1992

GENERAL Distr.
Original: ENGLISH

International Atomic Energy Agency

GENERAL CONFERENCE

Thirty-sixth regular session
Agenda item 24
(GC(XXXVI)/1027)

IRAQ'S NON-COMPLIANCE WITH ITS SAFEGUARDS OBLIGATIONS

Draft resolution submitted by Argentina, Australia, Belgium, Canada, Czechoslovakia, Denmark, Finland, France, Hungary, Germany, Japan, the Republic of Korea, Liechtenstein, Luxembourg, New Zealand, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Switzerland, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America

The General Conference,

- (a) Noting United Nations Security Council resolutions 687, 707 and 715,
- (b) Recalling the resolution of the thirty-fifth (1991) General Conference (GC(XXXV)/RES/568) deploring Iraq's non-compliance with its safeguards obligations with the Agency and violation of its obligations under the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons and Security Council resolution 687, and
- (c) Remaining deeply concerned by continuing Iraqi efforts to obstruct implementation of Security Council resolutions 687, 707 and 715,
1. Strongly condemns Iraq's non-compliance with its nuclear non-proliferation obligations, including its safeguards agreement with the Agency;
 2. Demands that Iraq immediately and fully comply with all of its obligations under its safeguards agreement with the Agency and under relevant Security Council resolutions, including the requirement under Security Council resolution 707 that it submit a full, final and complete declaration of Iraq's nuclear programme which includes all information called for by Security Council resolution 687;

4632292

GC(XXXVI)/1043

page 2

3. Commends the Director General and his staff for their strenuous efforts in the implementation of Security Council resolutions 687, 707 and 715, in particular the detection and destruction or otherwise rendering harmless of equipment and material which could be used for nuclear weapons; and

4. Requests the Director General to report the views of the General Conference to the Secretary-General of the United Nations and to report to the Board of Governors and to the thirty-seventh General Conference on his efforts to implement Security Council resolutions 687, 707 and 715 and decides to remain seized of this issue.



Anhang 7b

GC(XXXVI)/1043/Mod.1
25 September 1992

GENERAL Distr.
Original: ENGLISH

International Atomic Energy Agency

GENERAL CONFERENCE

Thirty-sixth regular session
Agenda item 25
(GC(XXXVI)/1027/Rev.1)

IRAQ'S NON-COMPLIANCE WITH ITS SAFEGUARDS OBLIGATIONS

Draft resolution submitted by Argentina, Australia, Belgium, Canada, Czechoslovakia, Denmark, Finland, France, Germany, Hungary, Ireland, Japan, the Republic of Korea, Liechtenstein, Luxembourg, New Zealand, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, Switzerland, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America

Amendment proposed by France

Add the following paragraph between operative paragraphs 3 and 4 in the draft resolution submitted in document GC(XXXVI)/1043:

Requests the Director General to take, as soon as possible, the necessary measures for the implementation of the long-term monitoring plan, in accordance with Security Council resolution 715.



Anhang 8

GC(XXXVI)/1045
24 September 1992

International Atomic Energy Agency

GENERAL Distr.
Original: ENGLISH

GENERAL CONFERENCE

Thirty-sixth regular session
Agenda item 10
(GC(XXXVI)/1027/Rev.1)

APPLICATION OF IAEA SAFEGUARDS IN THE MIDDLE EAST

Draft resolution submitted by Egypt and Kuwait

The General Conference,

- (a) Recognizing the importance of the non-proliferation of nuclear weapons - both globally and regionally - in enhancing international peace and security,
- (b) Mindful of the usefulness of the Agency's safeguards system as a reliable means of verification-to ensure the promotion of peaceful uses of nuclear energy,
- (c) Concerned by the grave consequences, endangering peace and security, of the presence in the Middle East region of nuclear activities not wholly devoted to peaceful purposes,
- (d) Welcoming the initiatives regarding the establishment of a zone free of weapons of mass destruction, including nuclear weapons, in the Middle East and recent initiatives regarding arms control in the region,
- (e) Taking note of the efforts of the Agency concerning the application of safeguards in the Middle East and of the positive response of some States in concluding a full-scope safeguards agreement, and
- (f) Recalling its resolution GC(XXXV)/RES/571,

4684Y323

92-4438

GC(XXXVI)/1045

page 2

1. Takes note of the Director General's report in document GC(XXXVI)/1019 and the proposals contained therein;
2. Affirms the urgent need for all States in the Middle East to forthwith accept the application of full-scope Agency safeguards to all their nuclear activities as an important confidence-building measure among all States in the region and as a step in enhancing peace and security in the context of the establishment of a nuclear-weapon-free zone;
3. Requests the Director General on the basis of his report contained in document GC(XXXVI)/1019 to continue consultations with the States of the Middle East to facilitate the early application of full-scope Agency safeguards to all nuclear activities in the region as relevant to the preparation of model agreements, as a necessary step towards the establishment of a nuclear-weapon-free zone in the region, referred to in resolution GC(XXXV)/RES/571;
4. Calls upon all States in the region to extend their fullest co-operation to the Director General in the fulfilment of the tasks entrusted to him in the preceding paragraph;
5. Further calls upon all States in the region to take measures, including confidence-building and verification measures, aimed at establishing a nuclear-weapon-free zone in the Middle East;
6. Calls upon all other States, especially those with a special responsibility for the maintenance of international peace and security, to render all assistance to the Director General by facilitating the implementation of this resolution; and
7. Requests the Director General to submit to the Board of Governors and to the General Conference at its thirty-seventh regular session a report on the implementation of this resolution and to include in the provisional agenda for that session an item entitled "Application of IAEA safeguards in the Middle East".



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE AUPRÈS DES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

716.31.3-VE/GA

Vienne, le 6 octobre 1992

à	AX				ala
date	4				
visa	AX				
14 OCT. 1992					
réf.	715.1 (18) b				

DFTCE
Office fédéral de l'énergie

Conférence générale de l'AIEA - 36e session
Rapport de la délégation suisse

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport sur la XXXVIe session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique préparé par la Mission suisse à Vienne, de concert avec l'Office fédéral de l'énergie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef
de la Mission permanente de la Suisse

J.-P. Vettovaglia

Copies à:

Représentations suisses:

- | | | |
|-------------------------|--------------------------------|--------------|
| - Beijing | - Helsinki | - Pretoria |
| - Belgrade | - Islamabad | - Rome |
| - Bonn | - Kairo | - Stockholm |
| - Brasilia | - London | - Tel Aviv |
| - Bruxelles (Ambassade) | - Madrid | - Tokio |
| - Bruxelles (Mission) | - Mexico | - Washington |
| - Buenos Aires | - Moskau | |
| - Canberra | - <u>New York (Mission)</u> JW | |
| - Dehli | - Ottawa | |
| - Den Haag | - Paris (Ambassade) | |
| - Genève (Mission) | - Paris (Mission) | |

- | | | |
|------------------|------------------------|-------------------------|
| <u>EDA:</u> - KE | <u>EDI:</u> - BUWAL | <u>EMD:</u> - Stab GGST |
| - PA I | - PSI | AFM |
| - PA II | <u>EFD:</u> - EFV | <u>EVD:</u> - BAWI |
| - PA III | | |
| - DIO | <u>EVED:</u> - BEW (4) | |
| - DEH | - HSK (2) | |